



La chaudière verte carbure aux plastiques

01/02
2017

A CARHAIX (Finistère), Suez Environnement va investir 30 millions d'euros dans la construction d'une chaudière verte. Dans trois ans, celle-ci chauffera non seulement une usine de production de lait UHT, celle du géant chinois Synutra, mais aussi 25 hectares de serres maraichères. Ce qui devrait « ramener 150 emplois supplémentaires à Carhaix », s'extasie le maire, Christian Troadec (« Ouest France », 4/1). Le même Troadec qui, leader des « bonnets rouges », ferraille contre l'écotaxe en 2013... C'est beau, la conversion écolo !

Détail ? Ladite chaudière sera approvisionnée avec du combustible solide de récupération (CSR). Un gloubi-boulga obtenu à partir de déchets non recyclés issus d'un centre de recyclage Ecopôle appartenant au même Suez, à Gueltas (Morbihan). Lesquels déchets sont surtout des plastiques, et aussi des morceaux de carton, du bois, du papier n'ayant pu être recyclés, en général parce qu'ils ont atterri dans la mauvaise poubelle et ont été souillés avec des déchets alimentaires. Bravo ?

AE2D, une association locale de protection de l'environnement, a récemment dénoncé ce qu'elle appelle la « supercherie de la chaudière verte Suez ». Son porte-parole, Christian Revert : « L'alibi est de dire : ces déchets sont issus du tri, donc c'est moins pire. Sauf que ça reste du plastique, donc du pétrole, qu'on crame. Le procédé ne diffère en rien de celui d'un banal incinérateur ! »

Sauf que l'utilisation de CSR vaut à Suez 14 millions d'euros d'aides publiques. Il faut dire que Ségolène Royal s'est beaucoup remuée pour créer une filière CSR de chauffage « en remplacement des énergies fossiles ». En 2016, elle a lancé un appel à projets dont cette chaudière de Carhaix a été une des lauréates... Contactée par « Le Canard », l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) l'avoue : « Il ne s'agit pas à proprement parler d'une énergie verte, mais d'une énergie de récupération. » Subtile nuance !

Laquelle a tellement séduit Ségolène qu'elle s'apprête à lancer un nouvel appel à projets, de

façon à ce que d'ici à 2025 pas moins de 2,5 millions de tonnes de ce combustible alimentent des chaudières. A ce jour, seules quelques cimenteries en font usage, à hauteur de 1 million de tonnes. Thibault Turchet, de Zero Waste : « Utiliser les déchets de tri, pourquoi pas. Sauf qu'avec une filière ça devient un but en soi. Le CSR résulte d'un tri qui a été mal fait. Certaines collectivités vont donc renoncer à rendre le tri efficace ! »

Résumons : avec le combustible solide de récupération, on fait tourner des chaudières prétendument vertes mais qui polluent autant que des incinérateurs. Le plus beau, c'est que ces chaudières, elles, sont exemptées de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

Bel écran de fumée !

Professeur Canardeau

Piège à combustible